

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

(District Sainte-Rosalie)

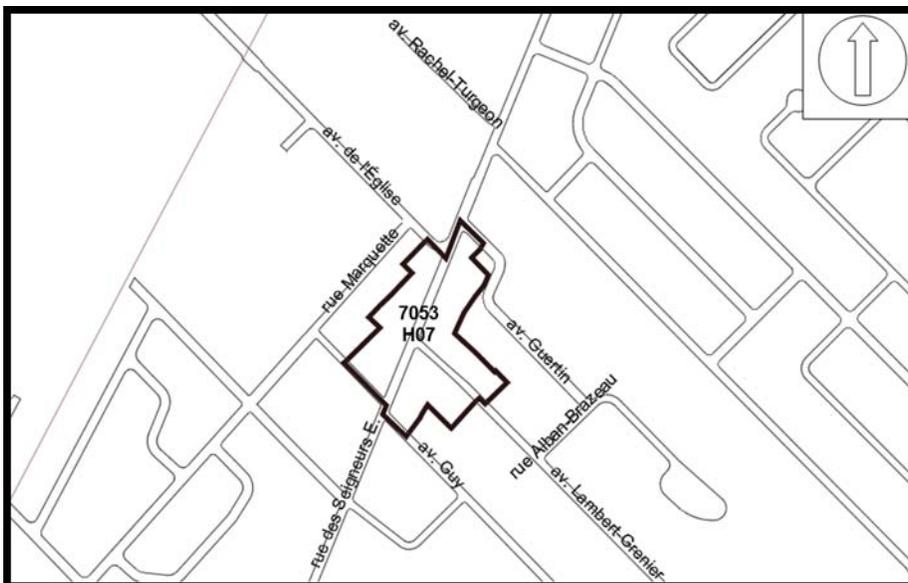
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 22-23 en date du 17 janvier 2022, tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation pour ce projet, conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise la délivrance d'un certificat d'occupation d'un immeuble pour autoriser un usage d'entreposage et de lavage de chapiteaux au **14230, avenue Lambert-Grenier**.

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
<p>Résolution 22-23 (district Sainte-Rosalie)</p>	<p>La délivrance du certificat d'occupation permettra à l'entreprise Chapiteaux Dussault inc. d'occuper l'immeuble sis au 14230, avenue Lambert-Grenier (lot 2 038 213), dans la zone 7053-H-07, à des fins d'entreposage et de lavage de chapiteaux.</p> <p>Cet usage, faisant partie du groupe d'usages « Commerce VII (Commerce de gros non structurant) » est conditionnel à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bâtiment principal ne peut faire l'objet d'aucun agrandissement; - un maximum de trois (3) personnes peut travailler au sein de l'entreprise, incluant les propriétaires; - la présence de clients n'est pas autorisée; - l'usage projeté ne doit pas générer de nuisance telle que le bruit, les vibrations, les odeurs, les émanations de gaz ou fumée, les éclats de lumière, la chaleur, la poussière ou autre, au-delà des limites de la propriété.

La zone 7053-H-07 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée de ce projet est diffusée à l'adresse Internet suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, **soit jusqu'au 4 février 2022 inclusivement**. Des formulaires sont disponibles à cette fin à l'adresse Internet précitée.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse, ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse concernée ou le numéro de la résolution doit également y être mentionné.

Tout commentaire transmis par courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Services juridiques et greffe
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Par courriel : juridiques@st-hyacinthe.ca

Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil municipal.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également à l'hôtel de ville, au Service du greffe, en communiquant au 450 778-8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 19 janvier 2022.

La greffière de la Ville,

Crystel Poirier, LL.L